

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2018

❧❧❧

Etaient présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, M. Pierre SERENA,
M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON, Mme Denise MICHAUT,
M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, Mme Aracéli ETCHENIQUE,
M. André LABARTHE, M. Michel ADAM, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES,
M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, M. Philippe CIER,
M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT,
M. Robert BAREILLE, M. Jean-Pierre ARANJO, M. Patrick MAILLET,
Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Maylis DEL PIANTA donne pouvoir à Mme LE MOIGNIC-GOUSSIES Leïla.
Mme Dominique FOIX donne pouvoir à M. Clément SERVAT.
M. Didier CASTERES donne pouvoir à Mme Maïté POTIN.
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à Mme Henriette BONNET.
M. Jacques NAYA donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.
Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à M. Pierre SERENA.
Mme Ing-On TORCAL donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO.
Mme Aurélie GIRAUDON donne pouvoir à M. Robert BAREILLE.
Mme Anne BARBET donne pouvoir à M. Jean-Etienne GAILLAT.

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 33

Monsieur André VIGNOT a été désigné Secrétaire de séance.

❧❧❧

42 - BOURSES ATELIERS JEUNES OLORON PREVENTION

Madame Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES rappelle que l'utilisation du dispositif « Atelier Jeune » s'inscrit dans les objectifs d'Oloron Prévention relatif à la thématique de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes : Accompagner les jeunes les plus vulnérables pour qu'ils dépassent des situations porteuses de freins - santé, logement, ruptures familiales, formation...- et qu'ils cheminent vers une insertion sociale et professionnelle réussie.

Il s'agit de proposer des expériences favorisant l'acquisition de compétences sociales et techniques tout en offrant une reconnaissance sociale forte. Pour Oloron Prévention, ce dispositif permet de manière souple et réactive d'impliquer ces jeunes dans une réalisation valorisante qui peut participer d'une meilleure estime et confiance en eux-mêmes. Il s'agit aussi d'impulser une dynamique d'insertion individuelle et de les mettre à d'autres places au regard de leur pairs et des adultes qui les côtoient. Les jeunes pressentis pour être inscrits dans l'atelier sont tantôt des jeunes déscolarisés, tantôt des jeunes fréquentant le collège et aux prises avec quelques fragilités personnelles et/ou familiales qui les vulnérabilisent : risques de décrochage scolaire, inscription dans des conduites à risque ou transgressives. Les éducateurs connaissent certains d'entre eux pour les rencontrer aux alentours du collège dans le cadre du travail de rue ou pour avoir engagé un travail d'accompagnement avec eux.

Par ailleurs, ces ateliers jeunes s'inscrivent dans un projet global relatif à une articulation entre politique patrimoniale (ou liée au cadre de vie plus largement) et action socio-éducative.

Ainsi, depuis 2010, plusieurs ateliers ont déjà eu lieu en concertation avec le service Jeunesse, le service Patrimoine et les services techniques de la ville (nettoyage coopérative alimentaire, désherbage des escaliers Bellevue et des Fontaines, peinture mobilier parcours de santé de St Pée, peintures supports filets sportifs du lancé du marteau, nettoyage trottoir quartier de Sègues, champs de butte de St Pée, Remparts du Biscondeau, ...).

Pour l'année 2018, l'association Oloron Prévention qui encadre ces ateliers sollicite 22 bourses de 75 € soit une subvention de 1582,50€ (une fois déduites les pénalités pour retard).

Où cet exposé,

Mesdames Marie-Lyse GASTON, Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES et Maylis DEL PIANTA ne prenant pas part au vote,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **APPROUVE** ce dispositif,
- **ACCORDE** une subvention exceptionnelle de 1582,50 € à Oloron Prévention.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 12 décembre 2018.
Suivent les signatures.-

Le Maire,



Hervé LUCBÉREILH

AFFICHE LE 18/12/2018



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 18/12/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 18/12/2018